

Membres titulaires	: 34
En exercice	: 34
Présents	: 24
Votants	: 28
Convocation et affichage	: 26/06/2019
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Céline BONNET

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Christophe DELORD, Denis DUCHAMP, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Patrice GIRARD, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE, Armand VALLET, Alain ZAHM.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Antoinette SCHERER (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Alain THOMAS (pouvoir à Yves BOULANGER), Thomas TOULARASTEL (pouvoir à Céline BONNET).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Benoit GAUTHIER

**BC-2019-229 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DEVELOPPEMENT DURABLE - SAS SOLAIRE : APPROBATION ET SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT, APPROBATION DE PROMESSES-
TYPES DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET DE BAIL
EMPHYTEOTIQUE AVEC LES COMMUNES ET DE CONVENTION
D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET BAIL EMPHYTEOTIQUE TYPES AVEC LA
FUTURE SAS**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'occupation temporaire ou baux emphytéotiques concernant les sites identifiés sur le patrimoine de l'Agglomération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les promesses de conventions d'occupation temporaire ou de baux emphytéotiques avec les communes concernant les sites identifiés sur leur patrimoine communal,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute autre pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-230 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DEVELOPPEMENT DURABLE - APPROBATION DU PERIMETRE D'ACTIONS DU
CONTRAT VERT ET BLEU ' GRAND PILAT ' 2019-2023 ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LE PNR DU PILAT ET LA REGION
AUVERGNE-RHONE-ALPES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le périmètre d'actions du Contrat vert et Bleu « Grand Pilat » 2019-2023,
AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer ledit Contrat avec le Parc PNR du Pilat et avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier,

S'ENGAGE à valoriser les actions du contrat auprès des communes membres et des partenaires impliqués,

DESIGNE Monsieur Christophe DELORD à participer aux instances de gouvernance et suivre le contrat,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-231 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
DEVELOPPEMENT DURABLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) DES
MONTS DU PILAT SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DANS LE CADRE
DE LA "DDMARCHE@"**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de convention de partenariat avec le CPIE des Monts du Pilat, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention ou toute autre pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-232 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - ACQUISITION FONCIERE DE TERRAINS SUR LA ZONE
D'ACTIVITE DU FLACHER A FELINES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros 888, 912, 913, 914, 915, 917, 918, 1337 section OD à Félines, aux propriétaires et pour les montants rappelés ci-dessus,

PRECISE qu'Annonay Rhône Agglo prend en charge les frais de notaire liés à cette acquisition,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-233 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - ACQUISITIONS FONCIERES ET INDEMNITES D'EVICION
AGRICOLE ET DE RESILIATION DE BAUX SUR LA ZONE D'ACTIVITE DE LA
BOISSONNETTE A PEAUGRES**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées sous les numéros 67, 68, 69 section AL et 30, 106, 107, 109, 111, 114, 115, 116, 119, 121 section AM à Peaugres,

PRECISE qu'Annonay Rhône Agglo prend en charge les frais de notaire liés à cette acquisition,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier notamment les actes notariés,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-234 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE -
ECONOMIE - ZONE DU MAS - DAVEZIEUX - REGULARISATION FONCIERE DE
LA PARCELLE CONSTITUANT LA PISTE MOTO**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACHETE à la commune de Davézieux, la parcelle A de 1 181 m² pour un prix forfaitaire de 2 000 €,

CEDE à la commune de Davézieux, à l'euro symbolique, la parcelle C de 19 m²,

PRÉCISE qu'Annonay Rhône Agglo prend en charge les frais de notaire liés aux différents actes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

BC-2019-235 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - ECONOMIE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIACTIVE 26-07 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2019

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

ATTRIBUE une subvention calculée sur la base de 0,45 centimes d'euros par habitant (la population de référence est la population INSEE au 1er janvier de l'année concernée) à l'association Initiactive 26-07, pour 2019, soit un montant de 22 479,75 euros.

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-236 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE DE GARDACHE AVEC LE SYNDICAT DES TROIS RIVIERES POUR TRENTE ANS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le plan de gestion de la zone humide de Gardache,

APPROUVE les termes de la convention de gestion de la zone humide entre Annonay Rhône Agglo et le Syndicat des Trois Rivières pour une durée de trente ans, ci-annexée,

PRECISE que ces engagements n'emportent pas d'engagement budgétaire dédié,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-237 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - SIGNATURE D'UN BAIL CIVIL POUR LA LOCATION DE LOCAUX AVEC LA SOCIÉTÉ SAGADIS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du bail civil pour la location de locaux avec la société SAGADIS, pour une durée de six ans,

APPROUVE le montant de la location des locaux, à verser à la société SAGADIS, soit 4 560 € HT par an, et les conditions de révision de ce montant telles que précisées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

BC-2019-238 - DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE - TRANSPORTS - CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MARCHÉ SUBSEQUENT SUR LE FONDEMENT D'UN ACCORD-CADRE AYANT POUR OBJET LA GESTION DE FLOTTE DE VEHICULES INDUSTRIELS, ENGINES INDUSTRIELS ET EQUIPEMENTS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention à intervenir pour la mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement d'un accord-cadre ayant pour objet la gestion de flotte de véhicules de transport, entre l'UGAP et Annonay Rhône Agglo et du marché subséquent ci-annexé, pour une durée maximale de quatre ans,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention et le marché subséquent correspondant,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-239 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - AQUAVAURE - ADOPTION DE TARIFS POUR LA VENTE D'ACCESSOIRES ET D'EQUIPEMENTS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création de tarifs pour la vente d'accessoires et d'équipements au centre aquatique Aquavaure selon le tableau annexé à la présente délibération,

ARRETE ces tarifs pour la période du 6 juillet 2019 au 31 août 2020,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-240 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - AQUAVAURE - APPROBATION DE TARIFS COMPLÉMENTAIRES ET MISE EN PLACE DU PAIEMENT DÉMATÉRIALISÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des tarifs supplémentaires selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n° 1),

DECIDE d'arrêter les tarifs supplémentaires d'Aquavaure pour la période du 1^{er} juin 2019 au 31 août 2020,

APPROUVE la mise en place du paiement en ligne telle que définie en annexe n° 2,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu.e en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu.e en charge du dossier, de toute démarche utile l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-241 - DÉVELOPPEMENT HUMAIN - AQUAVAURE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION-TYPE D'UTILISATION D'AQUAVAURE POUR LES COURS PRIVÉS DE NATATION

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la mise en place d'une convention et d'une redevance d'occupation forfaitaire de mise à disposition des bassins pour l'enseignement de la natation à titre privé par les maîtres-nageurs sauveteurs d'Aquavaure,

APPROUVE les termes de la convention-type ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à finaliser et à signer la convention-type dont le projet est annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce afférente à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2019-242 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - INTENTION D'ALIÉNER LA PISCINE DITE DE "VAURE"

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation de la piscine dite de « Vaure », dont l'emprise foncière est pour partie cadastrée AC1291, et PROCÉDE à son déclassement du domaine public d'Annonay Rhône Agglo pour l'INTÉGRER au domaine privé d'Annonay Rhône Agglo,

APPROUVE l'intention d'aliéner le bien sus-mentionné,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à PROCÉDER à toutes les démarches qu'imposent une cession (diagnostics, demande de bornage...)

AUTORISE Monsieur le Président ou l'élu en charge de ce dossier à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le CHARGE de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2019-243 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT-
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE-
MÉDITERRANÉE-CORSE - RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT PARTIE BASSE - HAMEAU DE TOISSIEU - COMMUNE
D'ANNONAY**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant à signer tout document se afférent à ce dossier et le/la charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 08/07/19

**Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Bureau Communautaire**

Le Président

Simon PLENET

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité.
Affiché le 08/07/19 en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales